

**MAIRIE de MIJOUX**

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

01247.2021.RH 48

**OBJET : ARRETE PORTANT Délégation de fonction
A monsieur Sébastien JUHEN-1^{er} adjoint**

LE MAIRE DE MIJOUX,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 16 octobre 2021, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M. Sébastien JUHEN en tant que 1^{er} adjoint,

ARRETE

ARTICLE 1er – Délégation de fonction est donnée à Monsieur Sébastien JUHEN, 1^{er} adjoint, dans les domaines suivants :

- Finances
- Gestion du personnel

Il est habilité à ce titre à signer les documents relatifs aux finances (bordereaux, mandats, titres et pièces justificatives correspondantes) ainsi que les documents relatifs à la gestion du personnel.

ARTICLE 2 - La présente délégation est accordée pour la durée du mandat en cours du maire Madame Martine VIALLET

ARTICLE 3 – Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 – Madame le maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Gex,
- Au comptable de la collectivité
- Notifié à l'intéressé

Fait à Mijoux, le 5 novembre 2021

Le Maire, Martine VIALLET*Notifié à l'intéressé le :*